



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

33 582 01 1000 00 00 Ács, állványozó

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Charpentier, monteur en échafaudage

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- Relever et assurer le chantier, les matériaux et les outils de travail ;
- Interpréter le plan technique architectural, la signalétique de celui-ci et d'en faire un schéma ;
- Utiliser les instruments de mesure, les outils à main de l'industrie du bois, les outils de montage et de démontage, les petits engins électriques du bâtiment, les engins de manutention ;
- Préparer et démonter du coffrage ;
- Monter et démonter un échafaudage ;
- Construire, mettre en place et démonter des charpentes ;
- Appliquer les connaissances en matière de sécurité du travail, de lutte contre les accidents de travail et contre le feu, respecter les consignes y relatives ;
- Appliquer et respecter les instructions en matière de sécurité du travail, de technique de sécurité et de lutte contre les accidents de travail ;
- Appliquer les règles économiques, juridiques et environnementales nécessaires à l'emploi ;
- Réceptionner et remettre le travail et le chantier conformément aux normes.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

7612 Charpentier, monteur en échafaudage

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Action Sociale et du Travail (SZMM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>																			
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 33 Qualification professionnelle de niveau secondaire donnant droit à occuper un emploi exigeant un travail manuel, qui se base sur les compétences d'entrée définies par les exigences professionnelles et d'examen ou sur une formation scolaire attestée par l'achèvement de la dixième année.</p> <p>Code ISCED97: 3CV</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes:</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">81-100%</td> <td style="width: 40%;">très bien (5)</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td>71-80%</td> <td>bien (4)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>61-70%</td> <td>moyen (3)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>51-60%</td> <td>passable (2)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>0-50%</td> <td>insuffisant (1)</td> <td></td> </tr> </table>		81-100%	très bien (5)		71-80%	bien (4)		61-70%	moyen (3)		51-60%	passable (2)		0-50%	insuffisant (1)				
81-100%	très bien (5)																			
71-80%	bien (4)																			
61-70%	moyen (3)																			
51-60%	passable (2)																			
0-50%	insuffisant (1)																			
	<p>Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:</p>																			
<p>Mention de série du certificat: PT K son numéro d'ordre: 123456</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">0459-06 Tâches communes de construction I</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>0460-06 Faire un coffrage traditionnel</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>0461-06 Montage, démontage de coffrage système</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>0462-06 Faire un échafaudage traditionnel</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>0463-06 Montage, démontage d'échafaudage tubulaire et d'échafaudage cadre</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>0464-06 Construction de charpentes</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>0886-06 Tâches générales d'entrepreneuriat</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> </table>	0459-06 Tâches communes de construction I	100%	0460-06 Faire un coffrage traditionnel	100%	0461-06 Montage, démontage de coffrage système	100%	0462-06 Faire un échafaudage traditionnel	100%	0463-06 Montage, démontage d'échafaudage tubulaire et d'échafaudage cadre	100%	0464-06 Construction de charpentes	100%	0886-06 Tâches générales d'entrepreneuriat	100%	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:</td> <td style="text-align: right;">5</td> </tr> </table>	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:	100%	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:	5
0459-06 Tâches communes de construction I	100%																			
0460-06 Faire un coffrage traditionnel	100%																			
0461-06 Montage, démontage de coffrage système	100%																			
0462-06 Faire un échafaudage traditionnel	100%																			
0463-06 Montage, démontage d'échafaudage tubulaire et d'échafaudage cadre	100%																			
0464-06 Construction de charpentes	100%																			
0886-06 Tâches générales d'entrepreneuriat	100%																			
Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:	100%																			
Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:	5																			
<p>Date de délivrance du certificat: 2015.01.15</p>	<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement secondaire</p>																			
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)</p>																				
<p>Base légale</p> <p>Loi LXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Décret 21/2007. (V. 21.) du Ministère des Affaires Sociales et du Travail.</p>																				

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		3000 heures
Niveau d'entrée requis: La formation peut être commencée en possession des compétences prévues pour le groupe professionnel de l'architecture à l'Annexe 3 du règlement. Ces compétences peuvent être obtenues dans le cadre du cours préparatoire à la formation professionnelle, ou accomplissement de la dixième année de l'enseignement, attesté par un certificat. Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass. Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2015.01.15		CACHET